



Mairie de BULLION

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2019

Séance du 5 février 2019
Convocation du 1^{er} février 2019
Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

L'an deux mil dix-neuf le cinq février à vingt heures quarante-cinq minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel PICARD, Maire.

Présents

Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Éric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Nathalie COUCHAUX, Monsieur Jacques GAGNIERES, Monsieur Jean-Pierre GUILBERT, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Daniel PICARD, Monsieur Loïc PONTOIRE, Madame Isabelle ROGER, Monsieur Joël SELLIER, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Madame Christelle CREICHE par Madame Isabelle ROGER
Monsieur Éric JACQ par Madame Nathalie COUCHAUX
Monsieur Dominique PIERROT par Madame Céline THOMAS

Absente

Madame Sophie PITTELLA

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Éric CHABANNE

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2018
2. La châtaigneraie – Construction de 11 logements locatifs sociaux – Garantie d'emprunt bancaire du bailleur social MFRP
3. Crèche de l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation (HPR) de Bullion – Convention annuelle de mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2019
4. Projet des genêts/contrat départemental – Médiathèque et espace jeunes – Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire
5. Rénovation extérieure de l'église - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire et de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, du Conseil Départemental des Yvelines, et du Conseil Régional Ile de France
6. Régularisation foncière - Acquisition par la commune de deux parcelles rue du Makalu et de l'acquisition
7. Informations et questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. La châtaigneraie – Construction de 11 logements locatifs sociaux – Garantie d'emprunt bancaire du bailleur social MFRP

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code civil,

VU les délibérations des 29 juin 2017, 12 septembre 2017, 13 février 2018, relatives à la construction par le bailleur social MFRP de 11 logements locatifs sociaux à « La châtaigneraie », 343 rue de Noncienne,

VU le permis d'aménager accordé le 12 décembre 2017,

VU la promesse de vente notariée signée le 1^{er} février 2018,

VU l'acte notarié portant prescription acquisitive signé le 5 octobre 2018,

VU le permis de construire accordé le 29 novembre 2018,

VU la demande formulée par le bailleur social MFRP tendant à garantir les emprunts suivants :

- Caisse des dépôts et de consignation : prêt de 947 583€
- Action Logement : prêt de 300 000€.

CONSIDERANT que l'engagement de la commune à garantir ces prêts facilite les opérations d'emprunt en garantissant aux organismes bancaires le remboursement des sommes en cas de défaillance des créanciers, diminuant ainsi les taux et donc le coût de l'opération,

CONSIDERANT que cette garantie d'emprunt permettra à la commune de bénéficier d'une convention de réservation portant sur un logement T4 de 82m²,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix contre (Monsieur Jacques GAGNIERES, Monsieur Éric JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Monsieur Joël SELLIER, Madame Céline THOMAS), 3 abstentions (Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Nathalie COUCHAUX, Monsieur Loïc PONTOIRE), et 10 voix pour :

ACCORDE sa garantie pour les prêts suivants :

- Caisse des dépôts et de consignation prêt de 947 583€
- Action Logement : prêt de 300 000€.

DIT que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par MFRP dont elle ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

3. Crèche de l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation (HPR) de Bullion – Convention annuelle de mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2019

VU la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017 portant approbation de la convention de mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2018 aux conditions stipulées ci-dessous :

- Quota d'heures annuel mis à disposition de la commune, correspondant à un montant de 22 000€,
- 2,69€ par heure réservée facturée à la commune,

VU la délibération du conseil municipal du 22 mai 2018 portant modification de cette convention, augmentant de 22 000 à 25 000€ de la somme allouée au HPR en contrepartie de places de crèche pour l'année 2018,

CONSIDERANT le projet de convention pour la mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Madame Nathalie COUCHAUX et Monsieur Éric JACQ), et 16 voix pour :

APPROUVE le projet de convention pour la mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2019, dans les conditions ci-après :

- Quota d'heures annuel mis à disposition de la commune, correspondant à un montant de 25 000€,
- 2,74€ par heure réservée facturée à la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

4. Projet des genêts/contrat départemental – Médiathèque et espace jeunes – Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT le projet des genêts/contrat départemental :

- La construction d'un centre de loisirs (petits/grands)
- L'aménagement d'un espace jeunes
- L'aménagement d'une médiathèque
- L'aménagement d'espaces d'activités et de rangement salle Paragot,

CONSIDERANT plus particulièrement :

- L'aménagement de l'espace jeunes, consistant en la rénovation et la mise en accessibilité de l'actuel centre de loisirs des petits
- L'aménagement d'une médiathèque, consistant en la rénovation, l'extension, et la mise en accessibilité de l'actuel centre de loisirs des grands,

CONSIDERANT les plans présentés par le maître d'œuvre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 abstentions (Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Éric CHABANNE, Monsieur Jacques GAGNIERES, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Joël SELLIER, Madame Giulia VALENTE), et 12 voix pour :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour les travaux susmentionnés.

5. Rénovation extérieure de l'église - Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire et de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, du Conseil Départemental des Yvelines, et du Conseil Régional Ile de France

Après la rénovation du caquetoire (maçonnerie, couverture, charpente) en 2014, puis celle des murs et des voûtes du chœur et du chevet en 2016, la commune souhaite poursuivre son action en faveur de la restauration de l'église Saint Vincent-Saint Sébastien inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Cette nouvelle étape - menée en partenariat avec l'association "Les Amis de Bullion" dont l'objet est la sauvegarde de l'Eglise Saint Vincent-Saint Sébastien - est la réfection extérieure des façades de l'abside, de la chapelle Nord, jusqu'à la tourelle de l'escalier du clocher.

CONSIDERANT le coût des travaux dont l'estimation actualisée s'élève à :

Libellé	Montant HT	Montant TTC
Travaux	94 665,00 €	113 598,00 €
Divers et aléas de chantier	2 839,35 €	3 407,94 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre et C SPS	11 700,59 €	14 040,71 €
TOTAL	109 204,94 €	131 046,65 €

CONSIDERANT que cette opération peut, au titre du programme de restauration des patrimoines historiques, faire l'objet d'une aide financière des entités suivantes :

- DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ⇒ 20 % du montant HT
- Conseil Départemental ⇒ 40 % du montant HT sous réserve de l'obtention de la subvention de la DRAC
- Conseil Régional Ile de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE son accord au projet de restauration de l'Eglise Saint Vincent (réfection extérieure des façades de l'abside, de la chapelle Nord jusqu'à la tourelle de l'escalier du clocher),

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre du programme de restauration des patrimoines historiques (patrimoine monumental historique),

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France,

ATTESTE du non comment d'exécution des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2019 de la Commune.

6. Régularisation foncière - Acquisition par la commune de deux parcelles rue du Makalu et de l'acquisition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT le plan ci-annexé, indiquant deux emprises (hachuré rouge) propriété de M. Varin, 322 rue de l'acquisition :

- Une emprise de 13m² à cadastrer ZE260 : accotement rue de l'Acquisition
- Une emprise de 27m² à cadastrer ZE262 : accotement et voirie rue du Makalu

CONSIDERANT la demande de M. Varin de céder ces deux parcelles à la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition les deux parcelles susmentionnées pour un montant de 810€, les frais de notaire étant à la charge financière de la commune,

RAPPELLE que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

CLASSE ces deux parcelles dans le domaine public routier,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document afférent.

7. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes :

Le prochain conseil, lors duquel aura lieu le débat d'orientation budgétaire, est reporté du 12 au 19 mars. La commission finances se réunira le 5 mars.

La commission de contrôle du répertoire électoral unique se réunira avant les élections européennes du 26 mai.

Les travaux du centre de loisirs ont été un peu ralentis par la neige, le bâtiment devrait être hors d'eau/hors d'air fin février.

Rambouillet Territoires doit élaborer pour mars 2020 les documents suivants :

- Un PCAET (plan climat/air/énergie territorial)
- Un PLHI (plan local de l'habitat intercommunal)
- Un PLD (plan local des déplacements)

Le PNR élabore quant à lui le PPB (Plan Paysage et Biodiversité) « Versants de la Rémarde ».

Le département de l'Essonne débute l'élaboration du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) interdépartemental de la Rémarde et ses affluents (8 communes de l'ex syndicat de la Rémarde + Choisel).

Enfin, la commune termine son PCS (plan communal de sauvegarde).

Monsieur le Maire répond ensuite aux deux questions de Monsieur Jacques GAGNIERES suite au dernier conseil municipal :

- arrêté municipal du 7 décembre 2018 portant virement de crédits : Monsieur le Maire indique une faute de frappe dans l'arrêté, il doit être visé l'article L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales, et non l'article L.2312-2
- délibération du 18 décembre 2018 portant autorisation de dépenses d'investissement : Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code précité oblige à préciser uniquement le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire ajoute que les deux documents ont été exécutés, sans remarque de la Trésorerie ou du contrôle de légalité préfectoral.

Monsieur Éric CHABANNE souhaite connaître l'état des relations avec Suez. Il rappelle que Suez n'a pas terminé certains chantiers. Monsieur le Maire confirme la quasi rupture des relations avec la directrice. Il rappelle par ailleurs qu'en anticipation du transfert de la compétence eau/assainissement à Rambouillet Territoires, la plupart des communes vont dépenser leurs réserves budgétaires sur ces budgets annexes. Pour réaliser les travaux envisagés, Bullion est dans l'attente de près de 5km d'inspection télévisées (ITV) dues par Suez.

Monsieur Éric JACQ demande à ce que les abords de la route du Cousin soient nettoyés et élagués. Monsieur Patrick BOUCHER et Monsieur le Maire vont rapidement étudier la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.